ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 27

présenté par M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa ne fait qu'énoncer un objectif, sans la moindre portée normative. Il s'agit d'un neutron législatif qui relève du préambule et de l'exposé des motifs, mais pas du corps de la loi.